
Compte-rendu Conseil Municipal n°7 du 02 octobre 2020

✓ **Enumération des pouvoirs :**

- Jacques MAHE à Jean-Marc DE LUSTRAC
- Milène CORINI à Maryse POTEL
- Martine GIVELET à Elisabeth LASBUGUES

✓ **Signature de la feuille d'émargement :** Véronique SAVIN : excusée

✓ **Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 18 juillet 2020 :** à l'unanimité

✓ **Désignation d'un secrétaire de séance :** Maryse POTEL

✓ **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :**
point 6 Ajourné et ajout du point 13

✓ **Ordre du jour :**

1. Dénomination des voies publiques ZA Les Coteaux de la Touche
2. Redevance pour occupation du domaine public GRDF
3. Participation aux classes ULIS et CLIS
4. Délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie communale éligibles au titre du FDAC
5. Autorisation de vente de matériel - sortie de l'inventaire : Tractopelle
6. Avis enquête publique pour le projet éolien le Chêne Fort sur Vouharte, Coulonges, La Chapelle : AJOURNÉ
7. Attribution de subventions aux associations pour 2020
8. Adhésions aux divers organismes
9. Proposition d'avancement de grade et créations de postes
10. Adoption de la convention de la médecine du travail
11. Décision modificative n°1 Budget Communal
12. Décision modificative n°1 Hameau Rossignol
13. Convention de location d'une salle au Hameau Rossignol
14. Question et informations diverses

1. Dénomination des voies publiques ZA Les Coteaux de la Touche

En vertu de l'article L 2121-29 du CGCT, il appartient à l'Assemblée délibérante de choisir et de modifier les noms à donner aux rues et places publiques de la Commune.
Afin de répondre à l'intérêt public local, le Conseil municipal doit procéder à la nomination des rues et places publiques situées aux lieudits : ZA Les Coteaux de la Touche.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Redevance pour occupation du domaine public GRDF

GRDF verse une redevance pour l'occupation du domaine public aux communes.
Pour la commune, en 2020, le montant s'élève à 373 €
Le conseil municipal valide ce montant pour l'année 2020.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. Participation aux classes ULIS et CLIS

Conformément à l'article 23 modifié de la loi du 22 Juillet 1983, et au décret du 12 mars 1986, la collectivité peut être amenée à prendre en charge les coûts de scolarité pour certains enfants Varsois qui sont scolarisés en dehors de notre commune. En effet, ces enfants font l'objet d'une décision d'affectation en Ulis (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) et CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire), en conséquence, la commune de VARS participe au frais de fonctionnement de la commune d'accueil.

Le conseil valide cette participation et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec les communes concernées.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4. Délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie communale éligibles au titre du FDAC

La Communauté de Communes Cœur de Charente assure en tant que mandataire les travaux de voirie communale éligibles au titre du FDAC pour le compte des communes qui le souhaitent.

Elle a recours à un cabinet de maîtrise d'œuvre pour la passation des marchés de travaux et le suivi de chantier.

Elle assure la maîtrise d'ouvrage des travaux, pour le compte des communes bénéficiaires, et sollicite les subventions départementales au titre du FDAC et perçoit le FCTVA. La commune assume le « reste à charge » des dépenses (maîtrise d'œuvre, travaux et frais annexes).

Aussi, le conseil municipal :

- confie la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie communale éligibles au FDAC à la Communauté de communes Cœur de Charente,
- autorise M. le Maire à signer la convention et à mener toutes les démarches en découlant,
- inscrit les crédits nécessaires au budget, afin de financer le « reste à charge » des travaux tel que précité

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5. Autorisation de vente de matériel - sortie de l'inventaire : Tractopelle

L'achat d'un nouveau matériel a été validé et budgété au budget 2020.

Le conseil municipal valide la vente du tractopelle (numéro d'inventaire : 19983007) et autorise Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables relatives à cette vente et à sa sortie de l'inventaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6. Avis enquête publique pour le projet éolien le Chêne Fort sur Vouharte, Coulonges, La Chapelle :

AJOURNÉ

7. Attribution de subventions aux associations pour 2020

Associations de la commune :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT ATTRIBUÉ EN 2019	MONTANT SOLLICITÉ EN 2020	VOTES	MONTANT VOTÉ
A.P.E	2 000 €	2 000 €	A l'unanimité	2 000 €
AMIS CAVALIERS DU SABLON	€	1 000 €	A l'unanimité	300 €
AMIS VARSOIS	1 800 €	850 €	Demande d'informations complémentaires	Ajourné
ART'PÈGES ET MÉLODIES	300 €	300 €	A l'unanimité	300 €
ASSOCIATION COOP SCOLAIRE	2 000 €	2 000 €	A l'unanimité (<i>pas de voyage en juin 2020</i>)	0 €
COMPAGNIE CORPS ET GRAPHIQUES	350 €	500 €	A l'unanimité	200 €
CRAB	300 €	300 €	Demande d'informations complémentaires	Ajourné
CRÉA FLEUR	€	300 €	A l'unanimité	300 €
ENTENTE PONGISTE	1 800 €	1 800 €	A l'unanimité	1 800 €
HORSE COUNTRY SIDE	500 €	1 000 €	Dissolution de l'association	0 €
MOOV'ANCE	300 €	300 €	A l'unanimité	300 €
MUSICAVARS	2 200 €	2 200 €	A l'unanimité (<i>pas de manifestation en juin 2020</i>)	0 €
PETANQUE VARSOISE	1 000 €	1 000 €	17 votes Pour – 1 abstention : A.PENAUD	1 000 €
TENNIS CLUB DE VARS	1 500 €	1 500 €	A l'unanimité	1 500 €
VARS ATTACK	500 €	500 €	A l'unanimité (<i>pas de manifestation en 2020</i>)	0 €
VARS EN CŒUR	850 €	1 200 €	Demande d'informations complémentaires	Ajourné
VOVINAM VIET VO DAO	2 000 €	2 000 €	A l'unanimité	2 000 €

Associations hors commune :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT ATTRIBUÉ EN 2019	MONTANT SOLLICITÉ EN 2020	VOTES	MONTANT VOTÉ
ADAPEI CHARENTE	100 €		A l'unanimité	100,00 €
AMF TELETHON	- €		A l'unanimité	0 €
ANGOULEME NATATION	400 €	600 €	A l'unanimité	400 €
APE EUGENE LACROIX	- €		16 votes Pour - 2 abstentions (M.POTEL – D.BEAULIEU)	300 €
ASSO DES SCLEROSÉS EN PLAQUES	200 €		A l'unanimité	200 €
ASSO LES LUTINS MALINS	- €		A l'unanimité	0 €
ASSOCIATION CHANTE BOIXE	50 €		13 votes Pour – 1 abstention BEAULIEU – 3 votes Contre : HUET – ROUMAGNE - GUERRY	50 €
ASSOCIATION POUR LE SOUVENIR DES FUSILLES DE LA BRACONNE	60 €	70 €	A l'unanimité	70 €
CERCLE DES JEUNES DE MONTIGNAC	120 €		A l'unanimité	150 €
CHAMBRE DES METIERS ET ARTISANAT	- €	853,02 €	12 votes Pour – 6 votes Contre : CAMY –BRICAULT –ROUMAGNE – HUET - BEAULIEU	200 €
EIDER	- €		Demande redirigée vers le CCAS	Ajourné
FRANCE ADOT	100 €		A l'unanimité	100 €
JUDO CLUB ST AMANT DE BOIXE	300 €		A l'unanimité	300 €
MFR CHERVES-RICHEMONT	40 €		17 votes Pour – 1 Contre : CAMY	100 €
MFR SAINT-PROJET			17 votes Pour – 1 Contre : CAMY	100 €
MFR TRIAC-LAUTRAIT	40 €		17 votes Pour – 1 Contre : CAMY	200 €
RASED	243 €	243 €	17 Pour – 1 Abstention POTEL	243 €
SECOURS CATHOLIQUE	- €		Demande redirigée vers le CCAS	Ajourné
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	- €		Demande redirigée vers le CCAS	Ajourné
TED 16 CHARENTE	60 €	60 €	A l'unanimité	60 €

8. Adhésions aux divers organismes

Liste des organismes auxquels adhère la commune en 2020 :

COMPTE	ORGANISMES	MONTANT DU FINANCEMENT PREVISIONNEL
657358	SYND.DEPART.D'ELECTRICITE ET DE GAZ DE LA CHARENTE (SDEG)5 989,54 €
	- Cotisation 2020 - Travaux prévisionnels8 562.70 €
657358	AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 16 (ATD 16)6 500.00 €
657358	SYNDICAT DE LA FORET DE LA BOIXE1 372.94 €
657358	SYNDICAT DEPARTEMENTALDE LA FOURRIERE1 710.72 €
657348	COMMUNE DE FLEAC443.70 €
657348	COMMUNE DE SAINT AMANT DE BOIXE1 040.68 €
657351	CDC CŒUR DE CHARENTE6 500 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9. Proposition d'avancement de grade et créations de postes

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération fixe ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

VU l'avis du Comité Technique en date du 10/03/2020,

Le conseil municipal fixe pour l'année 2020 les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus promouvables » (%)
C	Adjoint technique	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	50%
C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%
C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe	50 %

Et, il valide la création des emplois suivants à compter du 1^{er} décembre 2020 :

Catégorie	Grade	Nombre de postes	Temps travail
C	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	3	Temps complet
C	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet
C	Adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet

Ces modifications seront apportées au tableau des emplois.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

10. Adoption de la convention de la médecine du travail

Un avenant à la convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion est proposé pour proroger sa durée de validité jusqu'au 31/12/2026, afin d'uniformiser les dates de contractualisation avec les communes.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer cet avenant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11. Décision modificative n°1 Budget Communal

BUDGET COMMUNAL				
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60611 : Eau et assainissement	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60631 : Fournitures d'entretien	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60636 : Vêtements de travail	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6185 : Frais de colloques et séminaires	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232 : Fêtes et cérémonies	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6256 : Missions	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6262 : Frais de télécommunications	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	10 000,00 €	11 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64168 : Autres emplois d'insertion	0,00 €	10 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6456 : Versement au F.N.C du supplément familial	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	11 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 810,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 810,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6534 : Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	10,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	10,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7484 : Dotation de recensement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 200,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 200,00 €
Total FONCTIONNEMENT	20 810,00 €	25 010,00 €	0,00 €	4 200,00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313 : Constructions	90 943,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-211 : MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE	0,00 €	115,50 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	90 828,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	90 943,50 €	90 943,50 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	90 943,50 €	90 943,50 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		4 200,00 €		4 200,00 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

12. Décision modificative n°1 Hameau Rossignol

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60611 : Eau et assainissement	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612 : Énergie - Électricité	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615232 : Entretien et réparations réseaux	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156 : Maintenance	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232 : Fêtes et cérémonies	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

13. Convention de location d'une salle au Hameau Rossignol

La mairie a été sollicitée par un avocat pour utiliser une salle pour son activité à raison d'une demie ou une journée par semaine.

Il est proposé de mettre à disposition une salle du Hameau Rossignol, 25 rue de la gare moyennant un loyer de 15,05 € par jour, charges comprises. Les charges comprennent l'électricité, le chauffage et les heures de l'agent pour l'entretien des locaux.

Le conseil autorise le Maire à signer la convention entre le bailleur et le preneur.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

14. Question et informations diverses

- Compte-rendu de la réunion du SIAEP du 22 septembre 2020 par Monsieur GARCIA : une étude très complète est réalisée sur les puits n°2 et n°4 ;
- Rappel du projet de l'école qui a été retenu au budget participatif du Conseil départemental.

A 22h30 la séance est levée

Le Maire,
Jean-Marc de LUSTRAC

